

## CERTIFICAT DE REALISATION

Session n° 250123A

Je soussignée, Catherine TARDY, agissant en qualité de La Directrice Marketing et Commercial de CCI Charente-Maritime, certifie que :

## Monsieur Laurent ARDOUIN

A titre individuel

A suivi l'action de formation :

## Devenir sauveteur secouriste du travail (SST)

En vue d'atteindre les objectifs suivants

Objectifs: -Intervenir face à une situation d'accident du travail

-Contribuer à la prévention des risques professionnels de l'entreprise

Date(s) et durée : du mardi 3 au mercredi 4 juin 2025

et ce pour une durée de 14.00 heures (pas d'absence)

Catégorie / Nature Action : L'action de formation suivie entre dans l'une des catégories prévues par les articles

L.6313-1 et L.6314-1 du code du travail

compétences

Lieu: CCI Charente-Maritime (Jonzac)

17500 - JONZAC

Méthodes d'évaluation(s) : Avant la formation : évaluer les connaissances initiales des stagiaires. Pendant la

formation, évaluation de la progression dans l'acquisition des connaissances. Après la formation : autoévaluation des bénéficiaires et passage de la certification Sauveteur Secouriste du Travail. Evaluation à chaud de la satisfaction. Evaluation à froid, à + de 6 mois, des pratiques et de la satisfaction. Remise du certificat de réalisation de la

formation et du certificat SST.

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens, la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait pour servir et valoir ce que de droit

Rochefort, le 17/06/2025

Catherine TARDY

La Directrice Marketing et Commercial

